COMMUNE DE

GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 27 mars 2019 à **19h30**
à la Maison communale

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

DESIGNATIONS

(1) A.I.S. - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE : Désignation de 2 membres du Conseil Communal

(2) AIEG - Désignation de 5 membres du Conseil communal pour l'Assemblée générale et d'un membre pour le Conseil d'administration

(3) BEP - Comité d'Avis - Désignation d'un représentant

(4) BEP - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(5) BEP Crématorium - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(6) BEP Environnement - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(7) BEP Expansion Economique - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(8) IDEFIN - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(9) IMAJE - Désignation de 5 membres du Conseil communal aux Assemblées générales

(10) INASEP - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(11) Ores Assets - Désignation de 5 membres du Conseil communal

(12) Société de Transport En Commun - Désignation d'un membre du Conseil communal

(13) SWDE - Conseil d'exploitation - Désignation d'un représentant

(14) UVCW asbl - Renouvellement du Conseil d'administration

ENVIRONNEMENT

(15) Commission Communale de Constat de Dégâts aux Cultures (CCCDC) liste des membres arrêtée au 11 mars 2019

(16) Convention de Transition Ecologique « Green Deal - Cantines durables »

ENERGIE

(17) Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie

VOIRIE

(18) Marché public relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'entretien des voiries 2019-2021 e t programmation PIC2019-2021 – Approbation des conditions et du mode de passation

PATRIMOINE

(19) Déplacement d'une voirie – Rue Fond du Hainaut – Chemin VICINAL n°81

FINANCES

(20) Finances - Budget 2019 - Information de l'arrêté de Tutelle

(21) Finances - Marché public relatif aux emprunts à contracter pour financer les investissements prévus au budget extraordinaire 2019

(22) Finances - Subside crèche de Sorée - Convention CRAC

TAXES - FISCALITE

(23) Règlement-redevance relative aux demandes de changement de prénom(s) - Exercices 2019 à 2025 inclus

(24) Règlements-taxes et/ou redevances - Approbations des autorités de tutelle – Information

ENSEIGNEMENT

(25) Plan de pilotage - Phase II - Convention entre le CECP et le PO pour les 2 écoles communales

(26) Plan de pilotage - Phase II - Désignation du référent PO

PCS

(27) Plan de Cohésion Sociale - Approbation du rapport financier 2018

AINES

(28) Conseil Consultatif des Aînés - Appel à candidatures

SPORTS

(29) Organisation des sessions "Je Cours Pour Ma Forme" 2019

À HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

(1) Enseignement - Ecole de la Croisette- Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (CN, 2 p/s définitives) du 1/03/2019 au 30/06/2019- Ratification de la délibération du Collège communal du 11/03/2019.

(2) Enseignement - Ecole de l'Envol- Désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (CN, 5 p/s définitives) du 1/03/2019 au 31/08/2019- Ratification de la délibération du Collège communal du 11/03/2019.

(3) Enseignement - Ecoles communales - Prolongation du congé pour «prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » du 01/03/2019 au 31/03/2019 (7 p/s, IB) - Ratification de la décision du Collège communal du 11/03/2019

(4) Enseignement - Ecoles communales de l'entité - Changements des désignations d'une institutrice maternelle temporaire (passage de 26 p/s à 15 p/s) à partir du 22/12/2018 (CC) suite au retour de congé de maladie d'une institutrice maternelle en congé de maternité (AW) - Ratification de la délibération du Collège communal du 07/01/2019

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 18/03/2019

Par ordonnance :

Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,

M. EVRARD M. VAN AUDENRODE

Commune de GESVES - NAMUR -